



Sujet 2/ Réflexion sur L'innovation dans le système éducatif algérien

**EC1 : Education Comparée
ADE 1 : Sociologie et anthropologie**

Date de remise : Lundi 30 janvier 2012

Enseignant : M. Ridha Ennafaa

I. Introduction :

Le contexte actuel de mondialisation économique et d'accélération du progrès technologique exige de revoir notre conception de l'éducation. Des innovations éducatives sont plus que jamais nécessaires afin de faire face à une situation singulière.

C'est justement le sujet de l'innovation dans la réforme éducative en Algérie, lancée officiellement en 2003, que je tenterai de développer tout au long de cette réflexion qui sera en soi la réponse à l'interrogation des deux chercheurs en éducation, Huberman, A.M. & Paquay Léopold qui consiste à savoir si « des études comparatives internationales à propos de l'émergence des innovations peuvent déboucher sur des conclusions scientifiquement validées alors qu'elles sont réalisées sur la seule base d'étude de cas dans chaque pays ».

II. Repères historiques

En 1962, l'Algérie indépendante a hérité du colonialisme d'un système scolaire basé sur le projet dénommé « L'enseignement des indigènes en Algérie » mis en place par l'administration coloniale et qui dut son essor aux lois Jules Ferry qui institua en France et dans ses colonies un enseignement primaire public, gratuit et laïc. En plus des écoles primaires et collèges, la puissance coloniale implanta en Algérie, jusqu'en 1962, selon les statistiques officielles, 40 établissements de "formation des adultes" créés dans les années 50 et conçus soit selon le modèle AFPA (Association Française pour la Formation des Adultes) et formant essentiellement aux métiers du bâtiment, soit gérés par "les pères blancs" et développant notamment à l'intention des jeunes filles des formations aux arts ménagers et à l'artisanat (tissage de tapis – couture- broderie – poterie- coiffure)¹.

Si d'aucuns n'ont cessé de vouer aux gémonies cet enseignement et de le soupçonner d'avoir établi un système ségrégationniste, d'autres en revanche le considèrent comme un « butin de guerre » et pensent qu'il pouvait servir de base au nouveau système éducatif de la nation algérienne naissante.

Bien sûr, ce débat éducatif n'eut jamais lieu et le discours idéologique aux visions pédagogiques nébuleuses l'emporta vite sur la sagesse et l'esprit de responsabilité. C'est ainsi que les décideurs putschistes de l'époque décidèrent de jeter, *ex nihilo*, les premières bases de ce qui sera le système éducatif algérien.

Ce système éducatif connut un tournant historique avec l'ordonnance n° 35 -76 du 16 avril 1976 portant organisation du système d'éducation et de formation. C'est elle qui a organisé durant des décennies le système national d'éducation et de formation. En raison des nombreuses ambivalences culturelles dont elle s'était nourrie, on lui impute aujourd'hui un nombre incalculable de distorsions pédagogiques. Il aura donc fallu attendre l'année 2006 pour voir ce texte remplacé par une nouvelle **Loi sur l'Éducation** intégrant les objectifs de l'actuelle réforme.

III. L'innovation dans la dernière réforme du système éducatif algérien

1- Une réforme de l'éducation, pourquoi faire ?

La mondialisation-globalisation affecte les différentes dimensions sociales, culturelles, technologiques, politiques et économiques de l'activité humaine. Elle a un impact certain sur la conception de l'éducation et les orientations des réformes entreprises.

La nécessité de **réforme ou de refondation du système éducatif**, vieille revendication de l'élite intellectuelle, ressentie dès les années 1990 déjà, n'a pas eu lieu pour cause de l'instabilité qui a marqué cette période difficile de l'histoire du pays.

En mai 2000, le chef de l'Etat passa à l'action en mettant en place une **commission ad hoc pour la réforme de l'éducation** en joignant à cet acte une volonté d'instaurer un système éducatif visant une mutation qualitative de son système d'enseignement afin de mieux répondre aux nécessités de la modernité et la préparation des jeunes à un nouveau contexte de participation civique, sociale et économique. Cette réforme du système éducatif algérien s'appuie sur les recommandations du Forum mondial sur l'éducation, qui a eu lieu à Dakar, en 2000, pour la mise en place de plans

¹ Ministère de la formation professionnelle, *Rapport sur La Formation Professionnelle en Algérie, Mai 1999* P. 10

d'actions éducatives avant fin 2002. Le gouvernement algérien appela alors à la rescousse l'UNESCO afin de lui demander d'assurer une expertise internationale et un accompagnement dans la mise en place de cette réforme dans de meilleures conditions. En octobre 2003, un accord est conclu à Paris entre l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Ministère de l'éducation. Cet accord a donné naissance au fameux **PARE (Programme d'appui à la réforme du système éducatif algérien)**. Ce programme a permis une série de mesures d'accompagnement technique durant la période 2004-2006 au niveau des **trois axes principaux de la réforme** que sont la **planification**, la **formation** et le **renouveau des curricula**.

Soulignons, si besoin est, que le directeur nationale du PARE n'est autre l'éminent Professeur Noureddine Toulbi-Thaâlibi, auteur d'ouvrages de références, tels *Ecole, idéologie et droits de l'homme*² et *L'Ordre et le désordre*³. Par ailleurs, outre l'UNESCO, le projet de réforme de l'éducation a suscité de nouveaux partenaires internationaux, à l'image de l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne ou encore l'USAID. Tous ces éléments peuvent tout de même donner un caractère crédible à ce projet éducatif d'envergure.

Cependant, ce coup d'éclat politique et cette volonté affichée, si volonté réelle il y a, suffiraient-ils pour garantir concrètement la pertinence et la qualité de l'éducation en Algérie ? C'est, entre autres, ce à quoi je tenterai de répondre dans les paragraphes qui suivront.

2- Les principaux axes de la réforme

La priorité de cette réforme éducative est de faire face aux défis qui se posaient à la qualité et à la pertinence de l'éducation. En voici les grands axes :

a- La planification :

- Mise en place d'une année d'accueil préscolaire pour les enfants âgés de moins de 5 ans ;
- Réorganisation en termes de durée de l'enseignement fondamental : 5 ans pour le primaire au lieu de 6 ans et 4 ans pour l'enseignement moyen (collège) au lieu de 3 ans ;
- Réorganisation de l'enseignement post-obligatoire (lycée) en trois filières : enseignement général et technologique, enseignement technique et professionnel, enseignement professionnel.

b- La formation :

- Elévation des compétences générales et pédagogiques des inspecteurs et des enseignants ;
- Coordination des actions de formation et leur évaluation ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication (**TIC**) au sein des établissements.

c- Contenus et méthodes d'enseignement/apprentissage :

- Mise en œuvre de nouveaux curricula pour les différents niveaux d'enseignement dépendant du Ministère de l'Education ;
- Elaboration des supports pédagogiques correspondants et leur évaluation ;
- Prise en compte de nouvelles approches pédagogiques pour les **curricula**, les manuels, les évaluations des élèves et des manuels, notamment l'introduction de l'**Approche par compétences**.

IV. L'écart de qualité

Sur un plan théorique les innovations éducatives (aussi bien sur un plan méthodologique qu'en ce qui concerne l'utilisation des TIC), la nouvelle Loi sur l'éducation n'a rien à envier à ce qui se fait même dans les pays développés. Mais la réalité du terrain n'est pas aussi reluisante. Citons-en quelques écarts par rapport aux pratiques du terrain :

1- L'intégration des TIC à l'école

Celle-ci reste encore un mythe et pose un sérieux problème quant à la représentation de l'école dans le conscient collectif. En effet, sur ce plan, la société est beaucoup en avance par rapport à son école. La moitié des foyers algériens, pour ne pas dire plus, dispose de l'outil informatique et a accès à Internet. L'enfant

² Noureddine Toulbi-Thaâlibi (2000), *Ecole, idéologie et droits de l'homme*, Algérie : Casbah-Editions.

³ Noureddine Toulbi-Thaâlibi (2006), *L'ordre et le désordre*, Algérie : Casbah-Editions.

évolue donc dans une société de l'information. Tandis que l'école ne parvient toujours pas à se mettre au diapason de cette évolution. Les innovations éducatives nécessaires pour développer les compétences nouvelles avec l'aide des TIC ne parviennent toujours pas à se concrétiser pour cause de manque de moyens humains et matériels. De plus, les TIC ne sont pas en soi une panacée...

3- L'approche par compétences

Au niveau pédagogique, ce changement de paradigme se traduit par une évolution des méthodes « allant d'un accent traditionnel sur le processus d'enseignement vers une attention accrue à des processus d'apprentissage plus participatifs et davantage axés sur l'apprenant ; de méthodes didactiques axées prioritairement sur la mémorisation et la transmission des savoirs vers la construction des connaissances et le développement des capacités d'analyse, de synthèse et d'application ; d'une importance presque exclusive accordée aux seules connaissances vers une préoccupation pour le développement des compétences de base ».

Force est de constater que dans la pratique, ce passage « brutal » de l'**approche transmissive** vers une approche par compétences, sans une préparation préalable des acteurs, notamment des enseignants et des inspecteurs, a donné lieu à une ambivalence des approches. Etant moi-même enseignant, je constate tout l'embarras dans lequel se débattent la plupart de ces acteurs appelés à mettre en œuvre une pédagogie dont ils ne parviennent toujours pas à en saisir les contours.

4- Les contenus et les programmes

S'ajoute à ce qu'on vient d'évoquer, le manque d'adéquation entre les contenus d'enseignement et les programmes. Des distorsions ont été constatées par les enseignants et les inspecteurs. Les manuels scolaires sont eux-mêmes l'illustration de cette ambivalence d'approches pédagogiques si bien que les enseignants se demandent ce que font les concepteurs et les évaluateurs pour améliorer la qualité de ces manuels.

Pourtant, de 2003 à 2006, pas moins de 15 séminaires⁴ ont été organisés, avec l'appui de l'UNESCO et du BIEF (Bureau d'ingénierie en éducation et en formation) au profit des membres de la CNP (commission nationale des programmes), des concepteurs de programmes membres des GSD (Groupes spécialisés disciplinaires), des évaluateurs de manuels scolaires au niveau de l'INRE (Institut national de recherche en éducation) et de l'ONPS (Office national des publications scolaires)... Mais, on a l'impression que c'est la montagne qui a accouché d'une souris !

V. Quand les approches passionnelles supplantent les approches pédagogiques rationnelles

S'il y a un point qui n'a pas changé depuis l'ordonnance du 16 avril 1976, et qui constitue, à en croire les spécialistes et l'opinion publique, la cause principale de la chute vertigineuse du niveau scolaire en Algérie, c'est bien celui de l'enseignement des langues. La loi sur l'éducation n'apporte rien de nouveau à ce sujet si ce n'est de rappeler la volonté des pouvoirs publics d'œuvrer afin que la langue arabe « restitue, à travers une série de mesures méthodologiques et pédagogiques inédites, sa fonction de légitimation scientifique et technologique »⁵. Or, le progrès technologique et scientifique exige d'enseigner dans une langue qui a déjà cette légitimité scientifique et technologique et qui bénéficie d'un ancrage populaire. Pour cela, je pense que la langue française est la mieux indiquée et tous les citoyens en reconnaissent l'utilité.

Quant à l'autre langue nationale, la langue amazighe dont l'enseignement a été longtemps frappée d'interdit, cette Loi (NDLR, La loi sur l'Education) veut qu'elle « fonctionne, aux côtés de la langue officielle arabe, comme élément de réhabilitation de l'ensemble des composantes culturelles de la personnalité algérienne »⁶.

La question de l'arabisation a toujours été la pomme de discorde entre différentes approches de l'éducation prenant ainsi en otage des générations entières. Elle a généré une véritable fracture dans la gestion politique de l'école depuis l'indépendance. Ainsi, l'évaluation du rendement scolaire et de l'insertion socioculturelle et professionnelle des élèves a été faussée par des considérations doctrinaires et dogmatiques sans rapport avec les conditions d'un vrai débat pédagogique.

⁴ Séminaires rentrant dans le cadre des activités d'appui du PARE regroupées selon les quatre grands axes : Programmes et manuels ; formation des formateurs ; TICE ; appui à la planification.

⁵ *Ibid.* p16

⁶ *Ibid.* p17

Or, « la question du bilinguisme ou même du polylinguisme fonctionnels, aujourd'hui considérée comme des atouts majeurs par la formation et la communication, à travers le monde, a été sabordée par le manichéisme réducteur et les préjugés des uns et des autres. Ainsi, une question fondamentale pour la politique éducative a été frappée d'anathème et érigée en tabou alors qu'elle aurait pu trouver sa place dans un débat serein pour une politique éducative nationale »⁷.

Quand aux humanités, toujours pour des raisons dogmatiques, elles sont pratiquement expurgées des programmes et manuels scolaires de l'Ecole algérienne, tantôt réduites – dans le meilleurs des cas – à la portion congrue. Alors que, chacun sait que les humanités représentent partout dans le monde des matières essentielles à l'enculturation des jeunes générations aux catégories de progrès et aux conditions de la paix sociale et d'accès aux valeurs d'universalité dont aucun système éducatif à travers le monde ne peut aujourd'hui faire l'économie. A cet effet, l'accord de partenariat de formation signé en 2005 avec la Communauté européenne en vue d'initiation des élèves aux valeurs de la démocratie sociale et aux droits de l'homme, n'a jamais été respecté dans les faits.

VI. Conclusion

L'Algérie, en dépit des tentatives d'innovation de son système éducatif qui ont donné lieu à une littérature abondante, demeure loin de ce « rêve » d'une « culture éducationnelle mondiale commune ». La dépendance économique oblige le pays à se conformer à un « modèle éducatif universel » dictée par la globalisation-mondialisation et ses acteurs porteurs de « régulations supranationales », tels que le FMI, la Banque Mondiale, l'UNESCO, l'Union européenne. Néanmoins, ce changement rencontre une « résistance » qui se manifeste à travers les manœuvres dilatoires des responsables politiques dans des réformes qui ne sont qu'un miroir aux alouettes.

Le système éducatif étant lui-même la vitrine du système politique d'une nation, les simulacres d'innovations n'ont, au fond, de but que celui de légitimer un régime politique aux yeux de l'opinion internationale. Pis, le discours globalisant prônant l'intégration des idéologies et des mythes nationaux est en soi antinomique et a entraîné les Etats-nations dans une ambivalence des systèmes handicapante. Le régime algérien s'entête à imposer à un pays aussi vaste que l'Algérie (deuxième pays d'Afrique par sa superficie - 2381741 km²) et à un peuple multilingue et multiculturel, un seul Etat et un système d'éducation centralisé. A mon humble avis, l'innovation pédagogique tant prônée dans la nouvelle réforme ne peut atteindre ses objectifs de rapprochement de l'école de l'élève et, partant, de la société sans une décentralisation du système éducatif tant les demande en la matière sont « plurielles, hétérogènes, souvent contradictoires et pas toujours compatibles en terme de finalités, objectifs et investissement social ».

Enfin, le cas de l'Algérie illustre l'inefficacité de la volonté d'extrapolation de conclusion des études comparatives internationales tiré d'expériences éducatives de pays ayant chacun ses spécificités. D'où, à mon avis, l'exigence de la prise en compte de ces spécificités dans l'élaboration de critères de qualité qui devraient satisfaire les recherches qualitative en éducation dans chaque pays.

⁷ Tahar Kaci (2001), *Réflexions sur le système éducatif (algérien)*, Algérie : Casbah-éditions. p. 185